

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 007-200039808-20250318-2025_03_010-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 mars 2025

Convocation du 11 mars 2025

N° 2025_03_010

Objet : Espace Naturel - Révision du profil de baignade du site de Peyroche - Communes de Labeaume et Saint Alban-Auriolles

Le 18 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VOGÜÉ, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, , Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Max DIVOL, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, Monique MULARONI à Louise LACOSTE, René UGHETTO à Richard ALZAS, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT

Secrétaire de Séance : Antoine ALBERTI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 35

Vote contre : pour : 35 abstention :

Luc Pichon, Président, expose aux conseillers que la communauté de communes est compétente dans la « gestion de sites de baignade inscrits dans les contrats de rivières ». À ce titre elle assure la mise en place et la révision des profils de baignade.

Le site de baignade de « Peyroche », situé sur les communes de Labeaume et Saint Alban Auriolles, est d'intérêt communautaire. Compte tenu de son classement « insuffisant » au cours des huit dernières saisons, suivi de son amélioration à un niveau « suffisant » à l'issue de la saison 2024, il est nécessaire de procéder à une révision de son profil avant la saison 2025. Le coût de cette révision réalisée par l'EPTB, fixée à 2 500 €, est à la charge de la Communauté de communes.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention avec l'EPTB pour la révision du profil de baignade du site de « Peyroche »

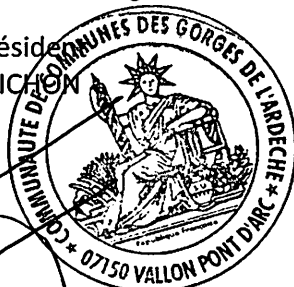
Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve les termes de la convention à passer avec l'EPTB de l'Ardèche pour la révision du profil de baignade du site de « Peyroche » pour un cout de 2 500 euros TTC.

Autorise le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Le Président
Luc PICHON



Le Secrétaire de séance
Antoine ALBERTI